

Conseils à Robert Ménard pour contourner les interdits

écrit par UTR | 19 janvier 2016



Faut il rappeler que le fait de prévenir simplement des services de police nationaux ou municipaux, en cas de constatation de délit, n'est pas le privilège d'une [quelconque](#) « [milice](#) » mais un droit naturel de n'importe quel particulier .

Au niveau d'un quartier avons nous vu des actions de voisins solidaires organiser la surveillance de maisons vacantes pendant les congés de leur propriétaire, sans que l'autorité administrative n'invoque jamais la notion de « milice d'extrême droite »

Devant la position d'obstruction de cette administration partiale et psycho rigide, je conseille à Monsieur Ménard de prendre de manière totalement informelle, contact avec les anciens militaires ou policiers retraités de la ville pour, selon les besoins, les placer en surveillance passive aux endroits sensibles , en les équipant de moyens de communication pris sur le matériel de la police municipale, les mettant en position de prévenir en cas de situation anormale

La procédure quasi confidentielle ici décrite , aura l'immense mérite de court-circuiter les instances administratives forcément hostiles au maire de Béziers . Il existe des circonstances où il faut se débrouiller en dehors des voies strictement officielles pour obtenir un résultat positif.

Dans le cas de figure ici décrit, la présence de ces personnes sur le terrain, au rôle de pure information passive, ne figurera dans aucun document municipal, pour ne pas provoquer la réaction ubuesque d'un préfet stipendié du pouvoir gauchiste .

Enfin considérons qu'un maire ne doit pas systématiquement se considérer comme obligé de rendre compte de toute initiative dans sa commune, ou alors on transfère tous les pouvoirs à la préfecture du lieu, on fera donc des économies !

Note de Christine Tasin

En sus de l'exemple des voisins vigilants, on notera qu'aucun préfet n'a fait de référé pour interdire aux milices musulmanes de soi-disant assurer la sécurité de quelques églises la nuit de Noël